



## Note aux parents

### ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

La Communauté de Communes Gâtine et Choisilles-Pays de Racan en accord avec la Région, gère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les transports scolaires vers les établissements cités ci-après :

- Collège Simone Veil de Neuillé Pont Pierre
- Collège Honoré Racan de Neuvy le Roi
- Collège Lucie & Raymond Aubrac de Luynes
- Collège Joachim du Bellay de Château La Vallière
- Collège André Bauchant de Château Renault
- Lycée Beauregard de Château Renault
- Ecole Alfred de Vigny de Semblançay
- École des Tilleuls de Neuvy le Roi
- Le RPI de la vallée de la Dême

La Communauté de Communes organise les transports scolaires localement pour :

- les inscriptions et informations.
- les tournées, les arrêts et les horaires des cars scolaires,
- la sécurité et les contrôles relatifs à ces transports.
- la diffusion et l'application du règlement du transport scolaire régional.

La commission Transport scolaire est composée d'un vice-président et de 37 membres, élus dans les 19 communes adhérentes.

**La période des inscriptions** débutera le **jeudi 4 juin 2020**, depuis le site [www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr), **les frais de gestion** restent à hauteur de **25 € par enfant dans la limite de 50 €** par représentant légal.

La date limite de dépôt est le 10 juillet, pour les dossiers « papier » et le 16 juillet, pour les demandes en ligne.

**Passé ces dates, des pénalités de retard seront dues à raison de 12 € par enfant dans la limite de 24 €.**

*L'inscription en ligne reste privilégiée et le dossier sera validé après paiement des frais de dossier depuis le site, sinon il conviendra parallèlement d'envoyer un chèque avec le nom et prénom de l'élève au dos, ou se déplacer vers la Communauté de Communes pour un règlement en numéraire.*

*Pour les familles qui ne s'inscrivent pas en ligne, les dossiers papier devront être impérativement accompagnés d'une photo et du paiement.*

**La carte de transport scolaire valable 5 ans, sera adressée directement par courrier aux familles.**

**Pour un renouvellement, il convient de conserver l'ancienne carte, en effet, celle-ci sera mise à jour lors de la première montée dans le car. En cas de perte ou détérioration de la carte, il suffit de contacter le service « Transport scolaire » pour un duplicata à 10 €.**

**L'élève devra badger à chaque montée dans les cars équipés d'un lecteur de cartes.**

*Le service transport scolaire de la Communauté de Communes* reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

**Eloi CANON,**  
**Vice-président,**  
**Communauté de Communes**  
**Gâtine et Choisilles-Pays de Racan.**